DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL GENERAL

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

REUNION DU 22 DÉCEMBRE 2006

Le vendredi 22 décembre 2006 à 09h50, l'Assemblée Départementale s'est réunie sur la convocation de son Président, sous la présidence de M. Jean-Louis BIANCO3° Président du Conseil Général, dans la salle de l'Hémicycle.

M. Jean-Yves ROUX a été désigné comme Secrétaire.

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Louis ADRIAN, M. Roland AUBERT, M. Jean-Louis BIANCO, Mme Michèle BIZOT-GASTALDI, M. Jacques BOETTI, M. Claude BREMOND, M. Raymoud BRESSAND, M. Gilbert BRUN, M. Maurice CHASPOUL, M. Marcel CLEMENT, M. José ESCANEZ, M. Francis GALIZI, M. Jean-Marie GIBELIN, M. Lucien GILLY, M. Michel LANTELME, M. André LAURENS, M. René MASSETTE, M. Jean-Claude MICHEL, M. Félix MOROSO, M. Jean PHILIP, M. Jean-Yves ROUX, M. Serge SARDELLA, M. Gilbert SAUVAN, M. Henri SAVORNIN, M. Pierre-Yves VADOT, M. Gérard VELIN, M. Michel ZORZAN

ABSENTS:

PROCURATIONS:

M. Jean BALLESTER ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie GIBELIN, M. Jacques ECHALON ayant donné pouvoir à M. Jean-Claude MICHEL, M. Yannick PHILIPPONNEAU ayant donné pouvoir à Mme Michèle BIZOT-GASTALDI

Monsieur le Président de séance fait ensuite procéder à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.



Délibération n° D - III - EDU - 1 (22/12/06)

Direction de la Culture, de l'Education, de la Jeunesse et des Sports

Objet : Sectorisation des collèges

L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 3111.1 à L 3342.2 et sa partie réglementaire ;

ENTENDU le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général ;

VU l'avis favorable de la Troisième Commission ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- <u>d'ARRETER</u> la sectorisation des collèges du Département dont vous trouverez le détail en annexe du rapport.

Adopté à l'unanimité

Pour le Président du Conseil Général, et par délégation, Le Chef du Service Affaires Juridiques, Assemblées et Documentation,

Sébastien ETIENNE

CERTIFIE EXECUTOIRE

Date de dépôt : 26/12/2006

Date de publication : 28/12/2006

Digne-les-Bains, le 08/01/2007

Pour le Président du Conseil Général,

Pour le Directeur Général Adjoint, Le chef du service Education - Collèges

Gisèle DAUMAS



SECTORISATION DES COLLEGES DU DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

ZONE DE RECRUTEMENT PAR COLLEGES

Collège Emile Honnoraty - ANNOT - Externat - ½ pension - Internat

- ANNOT

- BRAUX

- CASTELLET LES SAUSSES

- ENTREVAUX

- LA ROCHETTE

- LE FUGERET

- MEAILLES

- SAINT BENOIT

- SAINT PIERRE

- SAUSSES

- UBRAYE

- VAL DE CHALVAGNE

Collège du Pays de BANON – Externat – ½ pension

- BANON

- LARDIERS

- L'HOSPITALET

- MONTSALIER

- ONGLES

OPPEDETTE

- REDORTIERS

- REVEST DU BION

- REVEST DES BROUSSES

- LA ROCHEGIRON

- SAINTE CROIX A LAUZE

- SAINT ETIENNE LES ORGUES

- SAUMANE

- SIMIANE LA ROTONDE

- VACHERES

Collège André Honnorat – BARCELONNETTE – Externat – ½ pension – Internat mixte

- BARCELONNETTE

- LA CONDAMINE CHATELARD

- ENCHASTRAYES

- FAUCON DE BARCELONNETTE

- JAUSIERS

- LARCHE

LE LAUZET/UBAYE

MEOLANS REVEL

- MEYRONNES

- PONTIS

- SAINT PAUL

- SAINT PONS

- SAINT VINCENT LES FORTS

- LES THUILES

- UVERNET FOURS

Collège du Verdon – CASTELLANE – Externat – ½ pension- Internat mixte

- CASTELLANE

- DEMANDOLX

- LA GARDE

LA PALUD S/VERDON

- PEYROULES

- ROUGON

- SOLEILHAS

Conseil Général des Alpes de Haute-Provence

2 7 DEC. 2008

ARRIVÉE Sous réserve de contrôle

Collège Camille Reymond - CHATEAU-ARNOUX - Externat - 1/2 pension

- CHATEAU-ARNOUX

- MONTFORT

- GANAGOBIE

- PEYRUIS

- L'ESCALE

- SOURRIBES

- LES MEES (SAUF DABISSE)

- VOLONNE

- MALIJAI

Collèges de DIGNE LES BAINS

2 secteurs scolaires ont été définis sur la ville de DIGNE, et sont délimités par l'axe : Avenue du 8 mai - Boulevard Thiers - Rond point du 11 novembre – grand pont Ne sont pas concernés par ces dispositions les élèves placés dans un foyer ou dans une maison à caractère social de la ville de DIGNE LES BAINS.

Collège Pierre Gassendi – Externat – ½ pension – Internat mixte

Elèves domiciliés à DIGNE au <u>sud</u> de l'axe défini ci-dessus, de part et d'autre de la Bléche, <u>non compris</u> les quartiers suivants : Le Pigeonnier, Barbejas, Les Thermes, les Dourbes

- AIGLUN

- CHATEAUREDON

- BARRAS

- ESTOUBLON

- BEYNES

- HAUTES DUYES

- LE CASTELLARD-MELAN

- MALLEMOISSON

- THOARD

- MEZEL

- LE CHAFFAUT SAINT JURSON

- MIRABEAU

- CHAMPTERCIER

Collège Maria Borrely – DIGNE LE BAINS – Externat – ½ pension

Elèves domiciliés à DIGNE au <u>nord</u> de l'axe défini ci-dessus, y compris les élèves résidant aux quartiers suivants : Le Pigeonnier, Barbejas, Les Thermes, les Dourbes

- ARCHAIL

- ENTRAGES

- AUZET

- LA JAVIE

BARLES

- MARCOUX

- BEAUJEU

- PRADS HAUTE BLEONE

- LE BRUSQUET

- LA ROBINE S/GALABRE

- DRAIX

- VERDACHES

Les élèves des communes de Barras, Le Castellard-Melan, les Hautes-Duyes, Mallemoisson, Mirabeau et Thoard iront à Borrely dès que les travaux d'extension seront réalisés.

Conseil Général
des Alpes de Haute-Provence

2 7 DEC. 2006

ARRIVÉE
Sous réserve de contrôle

5 Q 6

Collège Henri Laugier - FORCALQUIER - Externat - 1/2 pension

AUBENAS LES ALPES

CRUIS

DAUPHIN (jusqu'au 30/06/2007)

FONTIENNE

FORCALQUIER

LIMANS

MANE

MONTJUSTIN

MONTLAUX

- NIOZELLES

- PIERRERUE

- REILLANNE

- REVEST SAINT MARTIN

- SAINT MAIME (jusqu'au 30/06/2007)

- SAINT MICHEL L'OBSERVATOIRE

- SIGONCE

- VILLEMUS

Collèges de MANOSQUE

Deux secteurs sont définis à partir de l'axe : Avenue de l'Argile - Place du Souvengr Boulevard Martin Bret – Boulevard Casimir Pelloutier – Boulevard Elimir Bourges – Avenue Jean Giono – Allée de la Ponsonne – Rue Guyon Gélin – Rue du Prêche – ° Boulevard Pierre de Garidel - Avenue de la Libération

Collège Le Mont d'Or - Externat - 1/2 pension

Elèves domiciliés au nord de cet axe, ainsi que ceux domiciliés dans les communés de :

CERESTE

- VILLENEUVE (Jusqu'au 30/06/2007)

SAINT MARTIN LES EAUX

- VOLX (jusqu'au 30/06/2007)

Collège Jean Giono - Externat - 1/2 pension

Elèves domiciliés <u>sur</u> et au <u>sud</u> de cet axe ainsi que dans les communes de :

- GREOUX LES BAINS

- MONTFURON

Collège J.M.G. Itard - ORAISON- Externat - 1/2 pension

BRUNET

- LE CASTELLET

ENTREVENNES

- LURS

HAMEAU DE DABISSE

- ORAISON

(Commune des MEES)

- PUIMICHEL

LA BRILLANNE

- SAINT JULIEN D'ASSE

LE CASTELLET

Conseil Général des Alpes de Haute-Provence 2 7 DEC. 2006 ARRIVÉS Sous réserve de contrôle

Collège Marcel Massot - LA MOTTE DU CAIRE - Externat - ½ pension

- BAYONS
- BELLAFAIRE
- LE CAIRE

CHATEAUFORTCLAMENSANECLARET

- CURBANS - FAUCON DU CAIRE

- GIGORS

- LA MOTTE DU CAIRE

- MELVE

- NIBLES

- PIEGUT

- SIGOYER

- THEZE

- TURRIERS

- VALAVOIRE

- VALERNES

VAUMEILHVENTEROL

Collège Maxime Javelly – RIEZ – Externat – ½ pension

- ALLEMAGNE EN PROVENCE

- BRAS D'ASSE

- ESPARRON DU VERDON

MONTAGNAC-MONTPEZAT

MOUSTIERS SAINTE MARIE

- PUIMOISSON

- QUINSON

- RIEZ

- ROUMOULES

- SAINTE CROIX DU VERDON

- SAINT JEANNET

- SAINT JURS

- SAINT LAURENT DU VERDON

- SAINT MARTIN DE BROMES

- VALENSOLE

Collège René Cassin – SAINT ANDRE LES ALPES – Externat – ½ pension

- ALLONS

- ALLOS

- ANGLES

- BARREME

- BEAUVEZET

- BLIEUX

- CHAUDON NORANTE

CLUMANCCOLMARS

- LAMBRUISSE

- MAJASTRES

MAJASTRESLA MURE S/ARGENS

- MORIEZ

- SAINT ANDRE LES ALPES

- SAINT JACQUES

- SAINT JULIEN DU VERDON

- SAINT LIONS

- SENEZ

- TARTONNE

- THORAME BASSE

- THORAME HAUTE

- VERGONS

- VILLARS COLMARS

Collège Pierre Girardot – SAINTE TULLE – Externat – ½ pension

CORBIERES

PIERREVERT

- SAINTE-TULLE

Conseil Général des Alces de Haute-Provence

2 7 DEC. 2005

ARRIVES
Sous réserve d' partirale

Collège Paul Arène – SISTERON – Externat – ½ pension

- AUBIGNOSC

- AUTHON

- BEVONS

CHATEAUNEUF MIRAVAIL

- CHATEAUNEUF VAL ST DONAT

- CUREL

- ENTREPIERRES

- MALLEFOUGASSE - AUGES

- AUGES

- MISON

- NOYERS S/JABRON

- LES OMERGUES

- PEIPIN

- SAINT GENIEZ

- SAINT VINCENT S/JABRON

- SALIGNAC

- SISTERON

- VALBELLE

Collège Marcel André – SEYNE LES ALPES – Externat – ½ pension

- LA BREOLE

- SAINT MARTIN LES SEYNE

- SELONNET

- SEYNE LES ALPES

- MONTCLAR

- LE VERNET

Collège de VOLX – Externat – ½ pension

A compter de la rentrée 2007.

- DAUPHIN

- VILLENEUVE

- SAINT MAIME

- VOLX

Conseil Général des Alpas de Haute-Provence

2.7 GEC. 2005

ARRIVOS

Sous réserve de quetrôle

0 000